



DISPOSITIONS D'EXECUTION DE LA FINALE VAUDOISE INDIVIDUELLE CARABINE 10M

1. Base

Règlement SVTS R046 de 06.2009.

2. Dates

Samedi 26 janvier 2019 pour les individuels Juniors U17 et U21 et Sur appui.
Dimanche 27 janvier 2019 pour les individuels Elite et Séniors.

3. Lieu

Préverenges / Collège des Voiles du Léman.

4. Heures de tir

Selon dispositions d'exécution D045b/D046b.

5. Programme de tir

Qualification Elite / U21

Exercice illimités 15 minutes avant le début du match.
60 coups, jauge au 1/10, coup par coup, sur cibles électroniques.
Durée du match 1h15 (sans exercice)

Qualification Séniors

Exercice illimités 15 minutes avant le début du match.
60 coups, jauge au 1/10, coup par coup, sur cibles électroniques.
Durée du match 1h15min. (sans exercice)

Finale U17

Exercice illimités 15 minutes avant le début du match.
40 coups, jauge au 1/10, coup par coup, sur cibles électroniques.
Durée du match 50min. (sans exercice)

Finale Sur appui

Exercice illimités 10 minutes avant le début du match.
30 coups, jauge au 1/10, coup par coup, sur cibles électroniques.
Durée du match 40min. (sans exercice)

Finales U21 / Elite / Séniors

- Les 8 premiers classés à l'issue du match tirent la finale.
En cas d'égalité, appui par le nombre de coups profonds.
- Les finalistes repartent à zéro.
(pas de cumul avec le match de qualification)
- La finale comprend :
2 séries de 5 coups de match tirés en 250 secondes (4min.10sec)
14 coups de match tirés un par un, chacun en 50 secondes
- Les éliminations des finalistes ayant réalisé les scores les moins bons commencent après le 12^{ème} coup, et continuent tous les deux coups jusqu'à ce que les gagnants des médailles d'or et d'argent soient connus.



6. **Taxe de tir**

La taxe d'inscription est de Fr. 20.- par tireur Elite/Séniors/Sur appui et de Fr. 15.- par tireur Juniors U17/U21, y compris contribution Sport + Formation, **payable avant le tir**.

La taxe d'inscription d'un tireur non excusé, **avant le 23 janvier 2019**, reste perçue par l'organisation.

7. **Récompenses**

- 1^{er} rang : 1 médaille dorée ;
- 2^{ème} rang : 1 médaille argentée ;
- 3^{ème} rang : 1 médaille de bronze ;
- 4^{ème} au 8^{ème} rang : 1 carte-couronne à Fr. 10.-.

8. **Palmarès**

Selon programme remis séparément.

9. **Litige**

Toutes contestations doivent être faites au plus tard 10 minutes après affichage des résultats. En cas de litige, la CC10m tranchera.

10. **Validité**

Approuvé en séance de la CC10m de la SVTS le 7 janvier 2019.

Château-d'Oex, le 7 janvier 2019

Société Vaudoise des Tireurs Sportifs

Le Président Cantonal

Yves FURER

Le Responsable C10m

Patrick HENCHOZ